



Besoin d'une information sur le fonctionnement de votre mutuelle ?
www.mutuelle-eiffage-energie.fr

COTISATIONS AU 1^{er} JANVIER 2024

Le Conseil d'administration a jugé nécessaire de procéder à une revalorisation des cotisations afin de maintenir l'équilibre du contrat et de conserver le niveau des prestations servies.

	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Régime Général	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Alsace - Moselle	ADHÉRENT RETRAITÉ
ADHÉRENTS SEULS	43,15 €	21,60 €	52,00 €
ADHÉRENTS COUPLES	75,25 €	37,60 €	90,25 €
ADHÉRENTS FAMILLES	80,50 €	40,25 €	96,35 €
ADHÉRENTS SEULS + ENFANT(S)	53,90 €	26,95 €	64,20 €

APPEL À CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

En juin 2024, nous aurons à élire 9 nouveaux administrateurs. Ces administrateurs, élus pour 4 ans, seront appelés à participer à la vie de notre organisme, à prendre des décisions au sein de notre Conseil d'administration et à se prononcer sur les différentes orientations stratégiques.

Tous les salariés comme les retraités, adhérents à la mutuelle, peuvent se présenter.

Vous êtes intéressés et souhaitez vous impliquer dans le bon fonctionnement de votre mutuelle ?

Adressez-nous dès aujourd'hui et jusqu'au 15/02/2024 votre candidature soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) soit par mail à mutuelle.energie@eiffage.com

Informations importantes :

- Les administrateurs seront élus pour 4 ans par les délégués mutualistes à l'Assemblée générale,
- Les nouveaux élus auront à produire un extrait de leur casier judiciaire (bulletin n°3) dans le mois qui suit leur élection,
- Les nouveaux élus devront prendre connaissance de la charte de l'administrateur consultable sur notre site internet : www.mutuelle-eiffage-energie.fr/connaître-la-mutuelle-eiffage-energie (rubrique « Conseil d'administration »).
- Les nouveaux administrateurs auront un parcours de formations mutualistes.

Nous comptons sur vous !



SERVICE D'ASSISTANCE À VOTRE ÉCOUTE

Des services et prestations d'assistance vous sont proposés :

- Écoute, Conseil et Orientation
- Accompagnement Psycho-Social
- Hospitalisation, Immobilisation, Maternité
- Prestations complémentaires en soutien à la Maternité et Parentalité
- Accompagnement des patients souffrant d'un cancer
- Accompagnement des situations de handicap
- Accompagnement des Aidants
- Accompagnement des décès en France

Un conseiller est à votre disposition 24h/24, 7j/7 au 09 69 32 94 26. **Ensemble, nous trouverons une solution.**



Kalixia

OPTIQUE - AUDIO - OSTÉOPATHIE

Les avantages du réseau Kalixia :

- Obtenir des tarifs préférentiels tout en ayant un reste à charge limité,
- Obtenir des prestations et des services de qualité respectant une charte éthique de bonnes pratiques,
- Pas d'avance de frais dans la limite de vos garanties grâce au tiers-payant systématique (sauf en ostéo)

Rendez-vous sur le site internet, espace adhérent, pour localiser le professionnel de santé le plus proche de chez vous.

DÉLAI D'ENVOI

Le règlement mutualiste (article 12) précise que les décomptes de la Sécurité Sociale doivent être adressés à la mutuelle dans un délai de 2 ans après le remboursement de cette dernière. Pour les factures avec ticket modérateur le délai court à partir de la date d'émission. **Au-delà de ce délai de forclusion, les adhérents ne peuvent plus prétendre aux remboursements de la mutuelle.**



TIERS-PAYANT

Si vous n'avez payé que la part mutuelle à un pharmacien, laboratoire, radiologue, dentiste, etc. ... vous devez envoyer la facture à la mutuelle pour être remboursé.

MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ÉNERGIE

117, rue du Landy - BP 80008

93213 La Plaine St Denis cedex

Tél : 01 55 87 53 01 / Fax : 01 55 87 53 05

De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

mutuelle.energie@eiffage.com / www.mutuelle-eiffage-energie.fr

PRESTATIONS MUTUELLE 2024

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les **CONTRATS RESPONSABLES**

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux : Soins effectués par des médecins signataires de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)	70%	300%	370%
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM (dont TM 30%)	70%	130%	200%
Analyses / Auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes)	60%	300%	360%
Transport	65%	135%	200%
Forfait pour actes lourds			24 €
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique, pédicure/podologie) Plafonnée à 2 factures par an*		30 €
Psychologie pour mineurs (Limitée à 2 séances/an)*		20 €	
Psychologie pour majeurs (Limitée à 4 séances/an)*			60 €
Soins dentaires	60%	300%	360%
Prothèse dentaire) Plafonnée à 2500 € par an	60%	500%
1 implant dentaire + 1 pilier (1 fois/an)		700 € + 300 €	
Parodontie (1 fois/an)		250 €	
Orthodontie	100%	300%	400%
Pharmacie (vignette blanche)	65%	35%	100%
Pharmacie (vignette bleue)	30%	70%	100%
Pharmacie (vignette orange)	15%	85%	100%
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%
Forfait journalier			20 € / jour
Chambre particulière (45 jours par an)			60 € / jour

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)			20 € / nuit
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires OPTAM	100%	300%	400%
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM	100%	100%	200%
Prothèse auditive (Adultes: 1000 €/oreille/an) Enfants :	60%	240%	300%
Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%
Optique : verres et/ou monture remboursés par la Sécurité Sociale	60%	0%	60%
Enfants : forfait optique (1 fois par an de date à date)			220 € maxi dont 80 € maxi pour la monture
Adultes : Forfait optique unifocal (1) ou Forfait optique multifocal (1)) 1 fois tous les 2 ans de date à date		350 € maxi dont 100 € maxi pour la monture
			550 € maxi dont 100 € maxi pour la monture
Chirurgie laser des yeux (par œil et par an)			750 €
Lentilles non remboursées par la Sécurité Sociale			2 factures par an de 75 € maxi
Cure thermale - surveillance médicale	70%	30%	100%
Cure thermale - forfait thermal	65%	35%	100%
Cure thermale - forfait transport et hébergement (Si pris en charge par la Sécurité Sociale)	65%	35%	100%
Décès adhérent			1144 €
Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%
Vaccin anti-grippe			8 €
Vaccins	65%	35%	100%
Assistance RMA (Tél. 09 69 32 94 26 - 24h/24 - 7j/7)			

* La facture devra comporter obligatoirement le code ADELI

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT VISÉS PAR L'ENGAGEMENT SUR LA LISIBILITÉ DES CONTRATS*

Exemples	Prix moyen pratique ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	422,00 €	271,70 €	150,30 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	463,00 €	271,70 €	191,30 €	0 €
OPTIQUE				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	342,00 €	0,09 €	341,91 €	0 €
DENTAIRE				
Détartrage	43,38 €	26,03 €	17,35 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100% santé)	500,00 €	72,00 €	428,00 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	550,00 €	72,00 €	478,00 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur molaires	554,00 €	72,00 €	482,00 €	0 €
AIDES AUDITIVES				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	950,00 €	240,00 €	710,00 €	- €
Aide auditive de classe II par oreille	1565,00 €	240,00 €	1000,00 €	325,00 €
SOINS COURANTS				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	26,50 €	17,55 €	7,95 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique sans dépassement d'honoraires	31,50 €	21,05 €	9,45 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	52,00 €	21,05 €	29,95 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	65,00 €	15,10 €	29,90 €	20,00 €

* Liste détaillée des exemples de remboursement téléchargeable sur le site internet : www.mutuelle-eiffage-energie.fr